

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-098

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION « LA MAISON DES ADOLESCENTS 83 » (MDA83)**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 28 juin 2022

L'An deux mille vingt et un, le 28 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROÏN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, SYLVIE FRANÇIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI
DANIELLE ADOUX COPIN à FRANÇOISE MAURICE, ANNE-MARIE COLOMBANI à
OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES
à JEAN-DANIEL SANTONI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CHRISTINE VILLELONGUE,
PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO

ABSENTS :

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 4 JUIL. 2022

RAPPORTEUR : BERNARD BONNABEL

L'offre de soins sur le territoire communal est dépourvue en matière de santé mentale et, d'autant plus, lorsque le besoin exprimé concerne les prises en charge pédopsychiatriques.

Depuis 2019, dans le cadre du contrat local de santé approuvé par délibération n° 2018-163 du 22/10/2018, la Commune œuvre à l'élaboration d'un partenariat avec la MDA83 en lien avec son Président, le Professeur Marcel RUFO. L'élaboration du projet et les différents diagnostics de territoire ont permis d'identifier les besoins des populations et de construire conjointement avec la MDA83, les réponses à apporter aux dracénois.

C'est ainsi, que la MDA83 propose aujourd'hui des consultations sur la commune à raison d'une demi-journée par semaine grâce à la constitution d'une équipe mobile, composée d'un binôme soignant spécialisé dans la prise en charge des problématiques des adolescents âgés de 11 à 25 ans et de leur famille.

Le projet a pour objectifs de :

- réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins ;
- réduire la perte de chance associée au délai de prise en charge initiale ou ruptures de parcours de soin dans des cas d'inaccessibilité physique, géographique ou psychique ;
- diminuer la morbidité en termes psychiatriques ;
- diminuer le taux de recours à des dispositifs de soins hospitaliers ;
- améliorer la satisfaction des usagers et la fluidité de coordination avec les partenaires.

Pour information, le coût global 2022, pour la MDA83, de ces consultations pédopsychiatriques, sous le format d'une équipe mobile, est de 88 591 €.

Afin de pérenniser l'action de la MDA83 sur la Commune, l'association sollicite un financement de 15 000 €.

Soucieuse d'inscrire cette action pour les publics en difficultés et de proposer des réponses adaptées géographiquement, physiquement et psychiquement, la commune de Draguignan souhaite donner une suite favorable à cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention d'un montant de 15 000 € en faveur de l'association « Maison des adolescents 83 » ;
- dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2022 de la Commune.

Fait à Draguignan, le 28 juin 2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional